

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 janvier 1963.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1963 (2° partie. — Moyens des services et dispositions spéciales), ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

ANNEXE N° 35

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial : M. Paul CHEVALLIER

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, *vice-présidents* ; Julien Brunhes, Martial Brousse, Marc Desaché, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, André Fosset, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, Anré Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2° législ.) : 22 et annexes, 25 (tome II, annexe 32) et in-8° 9.

Sénat : 42 (1962-1963).

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe des Monnaies et Médailles s'élèvera, en 1963, à 130.600.000 F contre 92.805.000 F en 1962 : il est ainsi en augmentation de 37.795.000 F.

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1963 et celles qui figuraient dans la loi de finances pour 1962 vous est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCES
	Retenues pour 1962.	Proposées pour 1963.	
	(En francs.)		
Produit de la fabrication des monnaies françaises	82.055.000	121.800.000	+ 39.745.000
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	4.000.000	2.000.000	— 2.000.000
Produit de la vente des médailles.....	6.000.000	6.000.000	»
Divers	750.000	800.000	+ 50.000
Total	92.805.000	130.600.000	+ 37.795.000

Le produit de la vente des médailles demeure inchangé par rapport à 1962 et le montant des recettes diverses ne s'accroît que de 50.000 F : ces deux catégories de ressources n'appellent donc pas de commentaires particuliers.

Nous bornerons ainsi notre examen au produit de la fabrication des monnaies françaises et à celui de la fabrication des monnaies étrangères.

A. — LE PRODUIT DE LA FABRICATION DES MONNAIES FRANÇAISES

Ce produit est en progression de 48 % d'une année sur l'autre. Cette augmentation est due à deux causes :

1° La première tient à l'évolution des coûts industriels. Elle est constituée par le relèvement du prix de cession des pièces à la Banque de France, prix fixé par le Ministre des Finances et des Affaires économiques en fonction de la valeur industrielle des pièces.

Le tableau ci-après donne les prix de cession en vigueur en 1962 et 1963.

Prix de cession des pièces.

NATURE DES PIÈCES	1962	1963
	(en francs.)	
— Pièces de 5 NF	1,75	2,05
— Pièces de 50 centimes	0,10	0,125
— Pièces de 20 centimes	0,068	0,075
— Pièces de 10 centimes	0,052	0,055
— Pièces de 5 centimes	0,064	0,07
— Pièces de 1 centime	0,035	0,036

2° La seconde cause est constituée par le sensible accroissement du nombre des pièces frappées.

En effet, un décret et un arrêté du 9 novembre 1962 (*J. O.* du 11 novembre 1962) ont supprimé l'appellation « nouveau franc » à compter du 1^{er} janvier 1963 et rendu à notre unité monétaire son nom de « franc ».

Mais, pour faire entrer ce « franc » dans les mœurs et éviter que les Français ne continuent à faire leurs comptes en « anciens francs », le Ministre des Finances et des Affaires économiques souhaite pouvoir accroître rapidement le volume des pièces en circulation.

Alors que les fabrications n'ont atteint, en 1962, que 410 millions de pièces, le programme envisagé pour 1963 prévoit la frappe de 579 millions de pièces se décomposant de la manière suivante :

— 42 millions de pièces de 5 F en argent.	
— 30 — — — 0,50 F en cupro-aluminium.	
— 182 — — — 0,20 F en cupro-aluminium.	
— 240 — — — 0,10 F en cupro-aluminium.	
— 60 — — — 0,05 F en acier inoxydable.	
— 25 — — — 0,01 F en acier inoxydable.	

Sur la base des résultats déjà acquis et des projets pour 1963, le programme de fabrication des pièces françaises s'établit conformément au tableau ci-après :

Programme de fabrication des monnaies françaises.

TYPE de pièces.	NOMBRE DE PIÈCES FRAPPEES					NOMBRE de pièces qui seront frappées en 1963.	NOMBRE de pièces qui resteront à frapper le 1 ^{er} -1-1964.
	en 1959.	en 1960.	en 1961	en 1962.	Total au 31-12-62.		
	(En milliers de pièces.)						
5 francs.....	17.108	37.974	15.630	42.500	113.212	42.000	»
1 franc.....	62.320	344.055	119.611	14.014	540.000	»	(a) 160.000
50 centimes...	»	»	»	37.560	37.560	30.000	232.440
20 centimes...	»	»	»	48.200	48.200	182.000	(b)
10 centimes...	»	»	»	29.100	29.100	240.000	(b)
5 centimes...	»	»	»	205.360	205.360	60.000	(c)
1 centime....	»	»	»	34.200	34.200	25.000	(c)

a) Un plafond d'émission de 700 millions de francs est commun aux pièces de 1 et 2 F. La frappe de cette dernière coupure a été différée.

b) Plafond commun aux pièces de 20 et 10 centimes = 200 millions de francs. Dans cette limite, le nombre respectif des pièces de chaque coupure sera déterminé dans le courant de l'année 1963 en fonction des besoins de la circulation.

c) Plafond commun aux pièces de 5, 2 et 1 centime = 45 millions de francs. La frappe de la pièce de 2 centimes a été différée. Celle d'un contingent de 50 millions de pièces de 1 centime a été décidée. Le nombre de pièces de 5 centimes à émettre sera déterminé dans le courant de l'année 1963.

Ce tableau appelle quelques remarques :

- 1° Les pièces de 5 F ont déjà été frappées en nombre important ; elles n'en demeurent pas moins rares et font l'objet d'une « thé-saurisation affectueuse », comme l'a indiqué M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques au cours des débats devant l'Assemblée Nationale ;

- 2° La frappe des pièces de 2 F n'a pas encore été commencée : une décision sur ce point sera sans doute prise dans le courant de l'année 1963 ;
- 3° La frappe des pièces de 2 centimes a été différée et le Gouvernement donne l'impression d'y avoir renoncé tandis qu'il ne procède que très lentement à celle des pièces d'un centime. Votre Commission des Finances estime que cette politique n'est peut-être pas sans danger. A un moment où les prix marquent déjà une tendance à la hausse, il n'est peut-être pas très opportun de ne pas mettre dans le circuit monétaire des petites coupures en nombre suffisant, car cette rareté des pièces d'un ou deux centimes peut favoriser, sur le plan pratique, l'arrondissement des prix aux 5 centimes supérieurs.

B. — LE PRODUIT DE LA FABRICATION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

L'accélération du rythme de fabrication des pièces françaises va entraîner un ralentissement de celui des pièces étrangères.

En 1962, l'administration des Monnaies et Médailles a frappé :

- 16 millions de pièces en cupro-aluminium pour les Etats de l'Afrique équatoriale ;
- 2 millions de pièces en aluminium pour les Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- 2 millions de pièces en argent pour le Maroc ;
- 50 millions de pièces en cupro-nickel pour la Grèce.

En 1963, elle ne pense pouvoir frapper, au total, que 20 millions environ de pièces étrangères.

*
* *

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1962 et celles de 1963 est donnée par le tableau ci-après :

Comparaison entre les crédits ouverts par la loi de finances pour 1962 et ceux figurant dans le projet de budget de 1963.

	1962	1963			DIFFERENCES avec 1962.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		(En francs.)			
I. — Crédits de paiement.					
Première section. Exploitation.					
— Personnel	12.768.465	13.914.927	+ 128.235	14.043.162	+ 1.274.697
— Charges sociales.	2.359.896	2.490.443	+ 144.000	2.634.443	+ 274.547
— Matériel	64.992.069	64.962.069	— 980.000	63.982.069	— 1.010.000
— Versement au budget général...	10.324.570	»	+ 47.940.326	47.940.326	+ 37.615.756
	90.445.000	81.367.439	+ 47.232.561	128.600.000	+ 38.155.000
Amortissements...	— 580.000	»	— 600.000	— 600.000	+ 20.000
Total pour la 1^{re} section....	89.865.000	81.367.439	+ 46.632.561	128.000.000	+ 38.135.000
Deuxième section. Investissements.					
	2.940.000	»	+ 2.600.000	2.600.000	— 340.000
Totaux généraux	92.805.000	81.367.439	+ 49.232.561	130.600.000	+ 37.795.000
II. — Autorisations de programme..					
	940.000	»	600.000	600.000	— 340.000

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

1° *Les dépenses de personnel.*

Les dépenses de personnel passent de 12.768.465 F en 1962 à 14.043.162 F en 1963. Cette augmentation de 1.274.697 F est due essentiellement à l'amélioration des traitements et salaires des personnels de l'Etat.

Parmi les mesures nouvelles, il est proposé la création d'un emploi de chef mécanicien électricien, eu égard à la complexité de plus en plus grande des installations électriques des ateliers. Cette création est compensée par la suppression d'un emploi d'ouvrier de 1^{re} catégorie A.

2° *Les charges sociales.*

Les charges sociales sont en progression de 274.547 F sur celles de 1962. Cette augmentation est due à concurrence :

- de 156.260 F à l'ajustement des contributions versées par l'établissement aux caisses de retraites des ouvriers ;
- de 118.287 F au relèvement des prestations sociales.

3° *Les dépenses de matériel.*

Les dépenses de matériel sont en diminution de 1.010.000 F par rapport à 1962 puisqu'elles passent de 64.992.069 F à 63 millions 982.069 F.

A première vue, il peut paraître étonnant que les dépenses de matériel soient en diminution, alors que le programme de fabrications doit être accéléré. En réalité, cette situation s'explique de la manière suivante :

- pour les *achats de matières premières* (chap. 601), la dotation de 1962 est purement et simplement reconduite (45 millions de francs) ; mais à ce crédit viendront s'ajouter, en cours d'année, d'importants crédits de report qui permettront à l'établissement de faire face aux achats auxquels il sera dans l'obligation de procéder ;

- pour les *achats de matières consommables* (chap. 602) — c'est-à-dire les achats de creusets, d'aciers pour coins, de combustibles, etc. — la dotation a pu être réduite de 200.000 F parce que l'établissement a déjà réalisé une partie des approvisionnements qui lui sont nécessaires en 1963 ;
- pour l'*entretien des bâtiments* (chap. 63), une réduction de 400.000 F a pu être opérée, compte tenu des travaux déjà effectués ;
- pour les *autres dépenses de matériel*, les réductions résultent soit d'un ajustement aux besoins (300.000 F au titre des emballages ou de l'outillage), soit d'une modification de la législation fiscale (100.000 F correspondant à la suppression de la taxe locale sur les médailles vendues).

4° *Le versement au budget général.*

En 1963, le versement au budget général doit s'élever à 47.940.326 F contre 10.324.570 F en 1962.

*
* *

B. — LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement — qui s'élèvent au total à 2.600.000 F en crédits de paiement — sont financées par les amortissements (600.000 F) et par un versement de la section « Exploitation » (2 millions de francs).

Comme en 1962, elles comprennent en réalité deux opérations distinctes.

1° La première est *l'accroissement de la dotation du fonds de réserve*. Créé en 1962, ce fonds est destiné à conserver une partie du bénéfice d'exploitation des années excédentaires pour faire face à des difficultés de trésorerie en cas d'insuffisance sur une gestion ; eu égard à l'importance du chiffre d'affaires de l'établissement, il devrait être de 5 millions de francs.

Déjà doté, en 1962, de 2 millions de francs, il recevra en 1963 un nouveau crédit de 2 millions de francs, ce qui portera son montant à 4 millions de francs. Un complément de dotation devra donc lui être attribué en 1964.

2° Quant aux *dépenses d'équipement proprement dites*, elles s'élèveront à 600.000 F tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Les opérations envisagées sont les suivantes :

— achat d'un camion.....	70.000 F.
— 1 tour d'outillage.....	70.000
— 1 presse frappeuse à vis de 400 tonnes....	160.000
— 3 balances automatiques pour la pesée des flans et pièces de monnaies.....	100.000
— 2 tonneaux sécheurs pour flans monétaires.	40.000
— 2 tours de reprise.....	40.000
— 1 machine à électroérosion.....	50.000
— 1 four de recuit de flans monétaires à cornue rotative	60.000
— machines de bureau.....	10.000
	<hr/>
	600.000 F.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, il est rappelé que la loi de finances pour 1960 avait ouvert une autorisation de programme de 8.450.000 F pour la construction d'une usine de fonderie et de laminage en province. En fait, les travaux n'ont pas encore commencé. Le démarrage des opérations était, en effet, subordonné à l'avis d'une Commission d'enquête constituée par le Ministre des Finances et des Affaires économiques. Or, cette Commission n'aurait pas encore déposé son rapport.

Au cours des débats devant l'Assemblée Nationale, M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques a indiqué qu'il pensait que la Commission serait en mesure de faire connaître ses conclusions avant la fin du premier trimestre.

Votre Commission des Finances insiste très vivement pour qu'une décision définitive soit prise rapidement et elle souhaite que celle-ci soit favorable afin que l'administration des Monnaies et Médailles puisse enfin disposer d'un équipement industriel digne de sa qualité et de son prestige.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances vous propose d'adopter, sans modification, le budget annexe des Monnaies et Médailles.